

Bernard DEGROOTE MONTEBERG RALLY



REGLEMENT PARTICULIER



03 MAY 2026

**Bernard
DEGROOTE**
BETONWERKEN

WORLDKARTS

PMO

**SPORT.
VLAANDEREN**

**poperings
hommel
bier**

vipc CLOUD SOLUTIONS

GEODYNAMICS
INNOVATION ON THE MOVE

GTU
STAY CONNECTED

CATERING
VERKINDERE

**STATION
LE SEAU**
Andy CARDINAEL

SCRENDVINCK
RECLAMEBUREAU

WWW.CLUBSUPERSTAGE.COM/MONTEBERG-RALLY

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	3
2.	ORGANISATION	3
3.	PROGRAMME	5
4.	INSCRIPTIONS.....	7
5.	ADMISSION, ASSURANCE.....	9
6.	PUBLICITE	9
7.	PARC D'ASSISTANCE ET RÉPARATIONS	9
8.	RAVITAILLEMENT ET PROCÉDURES.....	10
9.	RECONNAISSANCES.....	11
10.	CONTROLE ADMINISTRATIVE.....	11
11.	CONTROLE TECHNIQUE.....	11
12.	DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES	12
13.	RÉSULTATS, PRIX ET COUPES	13
14.	CONTRÔLE FINALE	13
	ANNEXE 1 – TIMING.....	14
	ANNEXE 2 – RELATION CONCURRENTS	15

1. INTRODUCTION

Le Bernard Degroote Monteberg Rally est organisé par l'asbl Superstage les 2 et 3 mai 2026 et se déroulera sur le territoire de Poperinge, Heuvelland et Ypres. Le rallye se déroulera sur trois épreuves chronométrées : l'EC Busseboom (4 fois), l'EC Monteberg (4 fois) et l'EC Wijtschate (3 fois).

Le présent règlement particulier est basé sur le règlement sportif du rallye-sprint. Pour le règlement sportif et technique complet du rallye, nous renvoyons aux règlements sportifs de la VAS et aux communications officielles de 2026. Tous les cas non prévus dans le présent règlement sont régis par le règlement de la VAS et le code sportif national du RACB.

Veillez noter que ce document n'est qu'une traduction du règlement complémentaire néerlandais, qui sera la version finale en cas de litige concernant leur interprétation.

1.1 Surface

Toutes les épreuves chronométrées se déroulent sur des routes 100 % asphaltées.

1.2 Distances générales des EC et longueur totale de la course

Longueur totale des épreuves chronométrées	130,63 km
Longueur totale du rallye	326,52 km

2. ORGANISATION

2.1 Titres pour lesquels le rallye est éligible

Championnat Régional Flamand de Rally (Championnat VAS)
Championnat VAS Historic Rally et Rallysprint
Championnat PAK Rally et Rallysprint
Championnat PAK Historic Rally

2.2 Validation VAS

VAS validation nr: B.W.2026.006.2202.bis Approuvé le: 22.02.2026

2.3 Nom et données de contact de l'Organisator (Bureau permanent)

Organisateur: SuperStage asbl
Adresse: Korte Torhoutstraat 35, 8900 Ieper, Belgium
Téléphone: +32 (0)57 44 63 57
E-mail: office@clubsuperstage.com
Site: www.clubsuperstage.com

Permanence durant l'épreuve

Technische Dienst Poperinge
Adress: Ouderdomseweg 9B, Poperinge
Tél: +32 (0)57 44 63 57

2.4 Conseil d'administration de l'organisation

Conseil d'administration de l'organisation:

Mr Alain PENASSE
 Dr Tom DECLERCQ
 Ms Emilia ABEL
 Ms Vanessa VAN LIERDE

2.5 Collège des commissaires sportifs de la VAS

Titre	Nom	Licence
Président du collège	Hugo BRUYNEEL	102
Collège	Filip DEWULF	139
	Freddy HINDRYCKX	113

2.6 Représentants de la VAS

Titre	Nom	Licence
Commission de sécurité VAS		
Préapprobation	Marnik MALENGIER	127
Pendant l'épreuve	Filip DEWULF	139

Commissaires techniques de la VAS

Titre	Nom	Licence
Responsable	Bart SAGAERT	267
Membres	Wim BAELE	240
	Danny DEBRUYNE	204
	Bjorn DEBRUYNE	507
	Roan MARREEL	116
Restitution des livrets jaunes	Sarah LAMMENS	111
T.K.	Geert OPSOMER	212
	Jean PREDA	264
	Pieter BAELE	262
	Marc DE MEYER	517

2.7 Direction de course

Titre	Nom	Licence
Directeur de Course	Alain PENASSE	501
Adj Directeur de Course & Rally Manager	Vanessa VAN LIERDE	2025/539
Route Manager	Frederik SOHIER	517
Chef sécurité	Matthias HENDRIX	2530
Adj. Sécurité	Gunter ARCHIE	516
Sécretaire de l'épreuve	Annick COOPMAN	088
Médecin-chef	Dr Tom DECLERCQ	
Relation concurrents	Boudewijn BAERTSOEN	075
Responsable Bureau de calcul	Chris DESCHILDRE	2669

2.8 2.8 Officiels de l'épreuve

Titre	Nom	Licence
Responsable Parc d'assistance	Fabienne HUYSENTRUYT	-
Responsable Presse	Hugo VAN OPSTAL	-
Responsable Operations	Norbert DUMOULIN	-
Responsable Contrôle Techniques & Zone de ravitaillement	Els DAEL	-
Responsable Zones de spectateurs	Lode VERDRU Ivan VERMEULEN	-
Responsable Postes d'Entrée	Jens ALLERWEIRELDT	-
Responsable Parc Fermé	Dominique MATTON	-
Responsable Marketing	Vanessa VAN LIERDE	-
Restart Officer	Yves QVICK	370
Responsable de l'environnement	Tom ESPEEL	-
EC Mesen-Wijtschate Responsable	Steve CARREIN	1375
EC Mesen-Wijtschate Chef de Sécurité	Francis SOETE	2024/1541
EC Monteberg Responsable	Kathy DEKNOCK	1580
EC Monteberg Chef de Sécurité	Dorine BOUTEN	1030
EC Busseboom Responsable	Jean-Pierre DE LEERSNIJDER	1083
EC Busseboom Chef de Sécurité	Frederik FIERENS	1779
Juge de faits	Carine VANHOUCKE	2026/259

Avec la collaboration des membres Superstage vzw

2.1 Tableau d'affichage officiel

Virtueel Notice Board: www.clubsuperstage.com/monteberg-rally

Application Sportity:

Mot de passe:

MBR26

Download Apple: <https://apps.apple.com/ee/app/sportity/id1344934434>

Download Android: <https://play.google.com/store/apps/details?id=com.sportity.app>

3. PROGRAMME

Lundi 2 mars	
Publication reglement particulier	www.clubsuperstage.com/monteberg-rally ; Sportity
Mardi 10 mars	
Date d'ouverture des engagements (les inscriptions seront closes lorsque le nombre maximum de	

	voitures autorisées aura été atteint (voir art. 4)	
Vendredi 3 avril		
	Ouverture accréditations Media	www.clubsuperstage.com/monteberg-rally/
Dimanche 26 avril		
23.59	Date de clôture des inscriptions (si le nombre maximum d'inscriptions n'est pas atteint)	
Mercredi 29 avril		
	Publication de la liste d'inscription avec les numéros de concours attribués	www.clubsuperstage.com/monteberg-rally/ ; Sportity
12.00	Date limite pour les demandes de zones de service	servicepark.mbr@clubsuperstage.com
Samedi 2 mai		
09.00 – 14.00	Collecte du roadbook Contrôles administratifs, collecte des documents et du matériel *	Worldkarts, Europalaan 5, 8970 Poperinge
10.00 – 19.00	Reconnaisances	Epreuves Chronométrées
10.30 – 19.00	Contrôles techniques et installation de traceurs GPS*	Bouwwerken Christophe Samyn, Frankrijklaan 18, 8970 Poperinge
14:00	Ouverture Servicepark	Industriezone Sappenleen, 8970 Poperinge
19.15	Réunion Commissaires Sportifs	Rally HQ
20.15	Publication « Participants admis au départ »	www.clubsuperstage.com/monteberg-rally/ ; Sportity
20.15	Publication « Liste de départ »	www.clubsuperstage.com/monteberg-rally/ ; Sportity
Dimanche 3 mai		
08.00	Départ du rally	Service OUT
18.35	Podium d'arrivée et remise des prix Top 3 + Top 3 Historics	Grote Markt, Poperinge

19.00	Contrôle technique final	J&O Motors (Groot-Brittanielaan 6, Poperinge)
19.30	Réunion des commissaires sportifs	Rally HQ
30 minutes après l'arrivée du dernier véhicule au PF	Publication du classement provisoire	www.clubsuperstage.com/monteborg-rally ; Sportity
21.00	Toutes les voitures doivent sortir du dernier parc fermé (à condition que les commissaires aient annoncé son ouverture)	Grote Markt, Poperinge

* Les horaires individuels des contrôles administratifs et techniques seront confirmés dans un bulletin.

Le non-respect des horaires fixés sera sanctionné par une amende (15 € par tranche de 15 minutes). Le départ sera refusé à toute équipe qui se présentera aux vérifications après 19h00, sauf en cas de force majeure, acceptée par le collège des commissaires sportifs.

4. INSCRIPTIONS

4.1 Date limite d'inscription

La date limite d'inscription est fixée au 26 avril 2026 à 23 h 59 (CET).

4.1 Procédure d'inscription

Les personnes souhaitant participer au Bernard Degroote Monteberg Rally 2026 doivent s'inscrire et remplir dûment le formulaire d'inscription électronique publié sur <https://autorally.lv/belgium/iframeBelgium.php?m=9&l=3> avant la date limite des inscriptions. Le lien est également disponible sur Sportity et www.clubsuperstage.com/Monteborg-Rally

4.1 Nombre de participants acceptés et de voitures admises

4.3.1 Compte tenu du nombre d'inscriptions, 130 participants au maximum seront admis au DÉPART. L'organisateur se réserve le droit d'augmenter le nombre de places en fonction du nombre d'inscriptions. La priorité sera accordée aux participants préinscrits ayant effectué leur paiement. Dès que le nombre maximal de participants sera atteint lors de la préinscription, une liste d'attente sera établie et la liste complète des préinscriptions sera envoyée au secrétariat de la VAS pour confirmation.

Si le nombre maximal de participants n'est pas atteint, il est encore possible de s'inscrire le jour même de la compétition, moyennant le paiement d'un supplément de 20 % sur les frais d'inscription.

L'organisateur a le droit de refuser l'inscription d'un participant après avoir communiqué par écrit les motifs de son refus au collège des commissaires sportifs.

4.3.2 Véhicules admis

Toutes les voitures participantes doivent satisfaire aux prescriptions techniques et de sécurité du règlement VAS. Les voitures participantes doivent être conformes aux prescriptions du code de la route et donc être munies d'un certificat d'immatriculation valide, d'un certificat d'assurance valide, d'une carte de contrôle technique valide et d'un certificat de pré-contrôle VAS valide.

Classification par classe

Division	Classe	
Division 1	Classe A	jusqu'à 1700 cc
	Classe B	de 1701 cc jusqu'à 2300 cc
Division 2	Classe C	jusqu'à 1700 cc
	Classe D	de 1701 cc jusqu'à 2300 cc
	Classe E	de 2301 cc jusqu'à 4250 cc
Division 3	Classe F	jusqu'à 1700 cc
	Classe G	de 1701 cc jusqu'à 2300 cc
	Classe H	de 2301 cc jusqu'à 2800 cc
	Classe I	de 2801 cc jusqu'à 4250 cc
Division 4	Classe H1	jusqu'à 1300 cc
	Classe H2	de 1301cc jusqu'à 1600cc
	Classe H3	de 1601cc jusqu'à 2000cc
	Classe H4	Plus de 2000cc
	Classe H5	Tous les véhicules 4x4 et/ou les véhicules à suspension pneumatique munis d'un certificat technique régional, ayant été homologués dans les groupes 1 à 4
Division 5	Classe H6	jusqu'à 1600 cc
	Classe H7	de 1601 cc jusqu'à 2000 cc
	Classe H8	Plus de 2000 cc

4.2 Droits d'inscription

Les frais d'inscription s'élèvent à 390,00 € et doivent être réglés auprès de l'organisateur.

Ces frais comprennent tous les documents et le matériel nécessaires, tels que le roadbook, les numéros de départ, etc.

4.3 Paiement

Les frais d'inscription, à régler en euros (€), doivent être versés par virement bancaire sur le compte suivant :

Titulaire du compte : Superstage asbl
 Numéro IBAN : BE77 3200 0624 4042
 Nom de la banque : ING Belgique
 Adresse de la banque : Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles
 Code BIC : BBRUBEBB

Veillez à indiquer la mention « **nom du pilote/copilote MBR 2026** » comme référence sur le formulaire de virement bancaire, et ce au plus tard le 26 avril 2026.

Le formulaire en ligne dûment complété doit être signé, complet et correctement rempli, puis envoyé par la poste au plus tard le 26 avril 2026 à 23h59 à l'adresse suivante :

SuperStage asbl
Korte Torhoutstraat 35
B-8900 Ypres

5. ADMISSION, ASSURANCE

5.1 Admission

Le responsable de service remettra à chaque équipe l'autorisation de départ après le règlement de la prime d'assurance et de la contribution aux frais de fonctionnement de la fédération (VAS asbl).

Les droits d'inscription s'élèvent à **300,00 €**. Cette somme doit être payée en espèces et en monnaie exacte lors du contrôle administratif auprès du responsable désigné.

Les participants titulaires d'une licence RACB doivent s'acquitter d'un droit administratif VAS de 65,00 € auprès du responsable désigné.

Lors du contrôle administratif, une somme de 10,00 € par équipe est demandée. Ce montant est intégralement reversé aux postes de sécurité.

Il est également possible de payer par carte bancaire via un terminal mis à disposition par la VAS. Ceci concerne uniquement les frais d'inscription, et non les frais d'inscription à l'organisateur..

5.2 Assurance

AXA Assurance, numéro de police 700.558.685

6. PUBLICITE

Les participants sont tenus d'apposer toute la publicité imposée par l'organisateur, sous peine de se voir infliger une double inscription. La publicité obligatoire doit être apposée aux emplacements indiqués par l'organisateur, depuis le contrôle technique jusqu'à la fin de la course.

7. PARC D'ASSISTANCE ET RÉPARATIONS

- Le parc d'assistance sera accessible au plus tôt à partir de 14 h le samedi.
- L'enregistrement pour le parc d'assistance doit obligatoirement se faire à la Vlaanderenlaan, à Poperinge (voir le plan sur le site web/Sportity). L'organisation attribuera alors une place au participant conformément au plan établi.
- Les équipes comptant plusieurs voitures participantes et souhaitant se regrouper pour l'assistance doivent contacter l'organisation à l'avance à l'adresse e-mail servicepark.mbr@clubsuperstage.com, et ce avant le 29 avril 2026.
- Les remorques ne sont pas autorisées dans le parc d'assistance. Elles doivent être placées sur la bande de stationnement du Ring de Poperinge (Noordlaan, Oostlaan, Zuidlaan, Westlaan). Les participants qui stationnent des remorques dans le parc d'assistance se verront infliger une amende de 25 €. Voir le plan sur Sportity.
- Pour chaque voiture participante, une place est prévue pour la voiture de rallye et une voiture d'assistance, sur laquelle le laissez-passer « service » doit toujours être apposé de manière

visible sur le pare-brise. Cet autocollant est remis à l'entrée du parc d'assistance et apposé sur la voiture par un membre de l'équipe du parc d'assistance.

- Seules les voitures munies du laissez-passer « SERVICE » sont admises dans le parc d'assistance.
- Un laissez-passer « service » supplémentaire est disponible au prix de 50 € / pièce, payable lors de l'inscription. L'autocollant supplémentaire peut également être obtenu lors du contrôle administratif ou à l'entrée du Service Park. Si une voiture se trouve dans la zone de service sans le laissez-passer susmentionné, une amende de 125 € sera infligée (VAS Chapitre 6 Art. 22).
- Respectez les résidents. Ils doivent toujours pouvoir accéder à leur propriété.
- La vitesse maximale autorisée dans la zone de service est de 30 km/h.
- La chaussée du parc d'assistance doit rester libre en permanence.
- L'utilisation d'une bâche de sol est obligatoire. Règlement VAS (VAS Chapitre 6, Art. 22).
- En cas de non-respect des directives ci-dessus, le pilote de l'équipe en infraction peut être exclu de la course.

Déchets et propreté

Un espace de service propre est mis à votre disposition ; des conteneurs à déchets et des toilettes sont prévus dans la zone de service. Veuillez installer des poubelles dans votre zone pour les déchets; après la compétition, videz-les dans les conteneurs prévus à cet effet afin que le terrain soit propre lorsque vous le quittez. Un contrôle sera effectué après la compétition ; les frais seront facturés pour les zones qui n'auront pas été nettoyées.

8. RAVITAILLEMENT ET PROCÉDURES

Il est strictement interdit de faire le plein de carburant dans le parc d'assistance ou dans tout autre endroit non prévu à cet effet.

Pour des raisons environnementales et de sécurité, il est interdit de faire le plein dans le parc d'assistance (pas de carburant provenant de jerrycans, de fûts ou autres). Le ravitaillement en carburant n'est autorisé qu'aux emplacements indiqués dans le roadbook.

Il est recommandé aux mécaniciens de porter des vêtements ignifugés pendant le ravitaillement. À défaut, ils doivent porter des vêtements offrant une protection adéquate contre les flammes, comprenant au minimum un pantalon long, un haut à manches longues et des chaussures fermées. Il est recommandé à l'équipage de descendre du véhicule pendant le ravitaillement.

Le ravitaillement s'effectue à tout moment dans la ZONE DE RAVITAILLEMENT prévue sur la route de liaison :

- Au croisement de la N308 Poperingseweg et de la N38 Noorderring
Coordonnées GPS N 50°51.095' E 2°50.700'

Indiquée dans le Roadbook à 6,89 km après le TC Service OUT. Les équipes qui ne respecteront pas strictement cette règle seront exclues de la course.REC

9. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances ne sont autorisées que le samedi 2 mai 2026, de 10h00 à 19h00, avec une voiture de série, sans arceau de sécurité. Maximum de 2 passages par participant, sous le contrôle de l'organisateur.

L'organisateur attire l'attention des participants sur le fait que le code de la route s'applique pendant toute la durée des reconnaissances. Voir également les sanctions relatives aux reconnaissances dans le règlement sportif de la VAS. Aucune excuse ne sera acceptée en cas d'infraction.

10. CONTROLE ADMINISTRATIVE

Date: Samedi 2 mai 2026
Horaire: 09h00 – 14h00
Lieu: Worldkarts Poperinge
Adresse: Europalaan 5, 8970 Poperinge

Les roadbooks peuvent être retirés à partir de 9 h à l'adresse indiquée ci-dessus.

Documents à fournir

- Licence de compétition et permis de conduire valides du pilote et du copilote (les pilotes et copilotes ne résidant pas dans l'UE doivent présenter un permis de conduire valable dans l'UE)
- Carte d'identité/passeport du pilote et du copilote
- Papiers d'immatriculation de la voiture de rallye
- Assurance responsabilité civile de la voiture de rallye (« carte verte »)
- Remplir toutes les informations sur le formulaire d'inscription, y compris les signatures de toutes les parties

11. CONTROLE TECHNIQUE

Date: Samedi 2 mai 2026
Horaire: 10h30 – 19h00
Lieu: Bouwwerken Christophe Samyn
Adresse: Frankrijklaan 18, 8970 Poperinge

Extincteurs

Un extincteur homologué (à poudre de type ABC, norme EN-37) d'une capacité minimale de 6 kg doit être présent à proximité immédiate de chaque voiture de course. L'emplacement de l'extincteur doit être signalé par un pictogramme correspondant d'au moins 20 x 20 cm, placé à une hauteur de 2 mètres.

En l'absence de cet extincteur ou de ce pictogramme, le concurrent sera exclu de la course.

Les extincteurs du parc d'assistance doivent également être présentés lors du contrôle technique et munis d'un autocollant portant le numéro de course (fourni par le responsable du contrôle technique).

Les participants peuvent également emprunter un extincteur auprès de l'organisateur moyennant une caution de 100 EUR (cent euros). La caution sera remboursée après la compétition, lors de la restitution de l'extincteur emprunté. Ceux-ci sont disponibles auprès de TC Service In.

12. DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES

12.1 Shakedown

Il n'y aura pas de Shakedown

12.2 Carnet de contrôle

Sera remis lors des contrôles administratifs.

Le carnet de bord de la dernière étape doit être remis au TC 11A « Podium ».

12.3 Pointage précoce

À titre exceptionnel, les participants seront autorisés à s'enregistrer plus tôt aux stands TC2A, TC5A, TC8A et TC11A.

12.4 Système de traçage GPS

Des systèmes de suivi, dotés d'une option « drapeau rouge », seront installés dans les voitures le **samedi 2 mai**, lors des vérifications techniques.

12.5 Redémarrage après abandon – Règlement VAS, chapitre 6 (Rallye/RS), article 23, point 20

Un participant qui n'a pas terminé une section (partie du rallye séparée par un regroupement) peut être autorisé à prendre le départ d'un prochain TC Service OUT.

Tout participant souhaitant reprendre la course doit confirmer son intention auprès du directeur de course.

Tout participant qui abandonne lors de la dernière section du rallye ne sera pas pris en compte dans le classement final.

Toute voiture qui ne peut terminer une section conformément aux règles en vigueur peut être réparée à la discrétion du participant. Après réparation, la voiture doit être présentée au TC Service OUT.

La voiture doit avoir le même châssis et le même bloc moteur que ceux présentés lors du contrôle technique avant le départ, tout comme toutes les pièces scellées. Le participant doit être présent lors de ce nouveau contrôle technique.

Tout participant qui abandonne volontairement dans l'intention manifeste d'en tirer un avantage sera sanctionné par les commissaires sportifs, qui ne l'autoriseront pas à repartir. Les commissaires sportifs peuvent en outre infliger une sanction au participant et/ou à l'équipage concerné.

Une demande de redémarrage ne peut être formulée que trois fois au maximum.

Sanctions

Toutes les équipes qui reprennent la course se verront infliger une pénalité de temps de 10 minutes pour chaque spéciale de classement non disputée.

Cette pénalité sera ajoutée au meilleur temps réalisé dans la catégorie du pilote pour chaque spéciale de classement manquée, y compris la spéciale de classement lors de laquelle l'équipage a abandonné.

12.6 Sinistre

Tout sinistre causé par le participant avant, pendant ou après la course à des tiers ou à d'autres participants doit être signalé par écrit à la direction de course dans les plus brefs délais.

Après une sortie de piste ayant entraîné des dommages, le participant est tenu de contacter la commission technique afin de faire contrôler son véhicule avant de pouvoir reprendre la course. Ce contrôle a lieu au TC Service OUT.

12.7 I Contrôle d'alcoolémie

Toute personne (pilote et/ou copilote) participant à une compétition organisée sous la responsabilité de la Fédération flamande de sport automobile peut être soumise à des contrôles d'alcoolémie avant et/ou pendant la compétition. Ces contrôles sont effectués par un juge d'instruction mandaté à cet effet par la VAS. La fédération sportive applique une tolérance zéro (0,00, règlement sportif, chapitre 4, Règles générales, article 2, point 6). Cela signifie que le taux d'alcoolémie doit être de 0,00 pour mille. Si le premier test est positif, un deuxième test est effectué à l'aide de l'éthylotest afin de déterminer la quantité exacte. En cas de résultat positif (pilote et/ou copilote), l'équipe est immédiatement exclue de la compétition. Appareil de test d'alcoolémie utilisé : Alco-sensor-FST, numéros de série : 071333 et 071328, avec certificat d'étalonnage valide délivré par l'Institut belge de métrologie..

13. RÉSULTATS, PRIX ET COUPES

La cérémonie de remise des prix pour les trois premiers aura lieu sur le podium à 18 h 35, suivie de celle des trois premiers de la catégorie « Historics ».

La cérémonie de remise des prix pour les autres participants aura lieu à 19 h 45 au Worldkarts, Europalaan 5, 8970 Poperinge. Des trophées seront remis aux trois premiers de chaque division (1-2/3, 4 et 5), ainsi qu'aux vainqueurs de chaque catégorie et à la première femme.

Les trophées non retirés le 3 mai pourront être récupérés à partir du mardi 5 mai au bureau de l'organisateur – Korte Torhoutstraat 35, Ypres – sur rendez-vous (office@clubsuperstage.com)tage.com)

14. CONTRÔLE FINALE

Le contrôle final éventuel aura lieu chez :

J&O Motors

Adresse : Groot-Brittanielaan 6, 8970 Poperinge

ANNEXE 1 – TIMING

Bernard Degroote Rally Monteberg 2026					
Sunday, 3 May 2026					
Start (Sections 1, 2, 3, 4)					
v.1.1 23.02.2026		Sunrise 06:19		Sunset 21:13	
LOCATION	SS dist.	Liaison dist.	Total dist.	Target time	First car due
0	Service OUT Sappenleen				08:00
RZ	Refuel	6,89	6,89		
1	Distance to next refuel	(35,67)	(51,47)	(87,14)	
1	Warande	11,05	11,05	00:22	08:22
SS 1	Busseboom 1	8,73			08:25
2	Zavelaar	12,04	20,77	00:26	08:51
SS 2	Monteberg 1	14,89			08:54
2A	Regroup IN, Nieuwkerke *	1,76	16,65	00:17	09:11
2B	Regroup OUT, Nieuwkerke	0,06	0,06	00:28	09:39
3	Vierstraat	9,21	9,21	00:13	09:52
SS 3	Wijtschate 1	12,05		-	09:55
3A	Service IN Sappenleen	17,35	29,40	00:32	10:27
	Service A (Sappenleen Industrie)	35,67	51,47	87,14	00:33
3B	Service OUT Sappenleen				11:00
RZ	Refuel	6,89	6,89		
2	Distance to next refuel	(35,67)	(51,47)	(87,14)	
4	Warande	11,05	11,05	00:22	11:22
SS 4	Busseboom 2	8,73			11:25
5	Zavelaar	12,04	20,77	00:26	11:51
SS 5	Monteberg 2	14,89			11:54
5A	Regroup IN, Nieuwkerke *	1,76	16,65	00:17	12:11
5B	Regroup OUT, Nieuwkerke	0,06	0,06	00:28	12:39
6	Vierstraat	9,21	9,21	00:13	12:52
SS 6	Wijtschate 2	12,05		-	12:55
6A	Service IN Sappenleen	17,35	29,40	00:32	13:27
	Service B (Sappenleen Industrie)	35,67	51,47	87,14	00:33
6B	Service OUT Sappenleen				14:00
RZ	Refuel	6,89	6,89		
3	Distance to next refuel	(35,67)	(51,47)	(87,14)	
7	Warande	11,05	11,05	00:22	14:22
SS 7	Busseboom 3	8,73			14:25
8	Zavelaar	12,04	20,77	00:26	14:51
SS 8	Monteberg 3	14,89			14:54
8A	Regroup IN, Nieuwkerke *	1,76	16,65	00:17	15:11
8B	Regroup OUT, Nieuwkerke	0,06	0,06	00:28	15:39
9	Vierstraat	9,21	9,21	00:13	15:52
SS 9	Wijtschate 3	12,05		-	15:55
9A	Service IN Sappenleen	17,35	29,40	00:32	16:27
	Service C (Sappenleen Industrie)	35,67	51,47	87,14	00:33
9B	Service OUT Sappenleen				17:00
RZ	Refuel	6,89	6,89		
4	Distance to next refuel	(23,62)	(42,53)	(66,15)	
10	Warande	11,05	11,05	00:22	17:22
SS 10	Busseboom 4	8,73			17:25
11	Zavelaar	12,04	20,77	00:26	17:51
SS 11	Monteberg 4	14,89			17:54
11A	Podium, Poperinge Grote Markt *	19,44	34,33	00:41	18:35
	TOTALS	130,63	196,94	327,57	

Itinerary_RMB2026_v1.1.xlsx

ANNEXE 2 – RELATION CONCURENTS



Boudewijn BAERTSOEN

Licence: 2026/075

Tel: +32(0)498.868.906

Règlement particulier approuvé le 22 février 2026 sous le numéro B.W.2026.006.2202.bis par Jos Goessens pour la commission sportive de la VAS.
Nombre de pages : 15